

Recherches sociographiques



Consanguinité et sociabilité dans la zone de Montréal au début du siècle

Daniel Fournier

Volume 24, numéro 3, 1983

Populations

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056050ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056050ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Fournier, D. (1983). Consanguinité et sociabilité dans la zone de Montréal au début du siècle. *Recherches sociographiques*, 24(3), 307–323.
<https://doi.org/10.7202/056050ar>

Résumé de l'article

L'article soumet l'hypothèse d'un modèle de sociabilité spécifique aux Canadiens français du début du XXe siècle, modèle très différent en particulier de celui des Canadiens anglais et des Américains. L'hypothèse se fonde sur le taux anormalement élevé de consanguinité enregistré dans les paroisses françaises de l'archidiocèse de Montréal, de 1901 à 1932, comparé à ceux d'autres populations de l'Occident industriel contemporain. Les explications habituelles du phénomène sont soumises à un examen critique. On vérifie une interprétation de H. Miner sur les mariages entre cousins dans une localité rurale du Québec, en contrôlant les mariages consanguins du Montréal catholique du début du siècle par le groupe linguistique et la strate sociale. Il ressort de cette étude que les connexions de parenté chez les Canadiens français de jadis recèlent une puissance qui se répercute sur la vie de relation et lui confère une forme originale.

CONSANGUINITÉ ET SOCIABILITÉ DANS LA ZONE DE MONTRÉAL AU DÉBUT DU SIÈCLE

L'article soumet l'hypothèse d'un modèle de sociabilité spécifique aux Canadiens français du début du XX^e siècle, modèle très différent en particulier de celui des Canadiens anglais et des Américains. L'hypothèse se fonde sur le taux anormalement élevé de consanguinité enregistré dans les paroisses françaises de l'archidiocèse de Montréal, de 1901 à 1932, comparé à ceux d'autres populations de l'Occident industriel contemporain. Les explications habituelles du phénomène sont soumises à un examen critique. On vérifie une interprétation de H. Miner sur les mariages entre cousins dans une localité rurale du Québec, en contrôlant les mariages consanguins du Montréal catholique du début du siècle par le groupe linguistique et la strate sociale. Il ressort de cette étude que les connexions de parenté chez les Canadiens français de jadis recèlent une puissance qui se répercute sur la vie de relation et lui confère une forme originale.

On a depuis longtemps souligné l'importance de la famille et même de la parenté au sens large dans la sociabilité canadienne-française des temps passés. Si le sujet a retenu l'attention de plusieurs chercheurs, ceux-ci ont surtout observé le milieu rural. Les travaux impliquant l'examen des zones urbaines ne traitent, pour la grande majorité, que de périodes postérieures à 1950.¹ Cet article vise à jeter un éclairage nouveau sur cette question, à partir de l'étude des taux de mariages consanguins de la région de Montréal du début du XX^e siècle.

L'utilisation des unions consanguines dans l'étude des relations de parenté n'est pas nouvelle au Québec. Le phénomène lui-même y semble très ancien.

1. Voir notamment : Philippe GARIGUE, *La vie familiale des Canadiens français*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1962 ; Nicole GAGNON, « Un nouveau type de relations familiales », *Recherches sociographiques*, IX, 1-2, 1968 ; M.-A. TREMBLAY et G. FORTIN, *Les comportements économiques de la famille salariée au Québec*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1964.

Ainsi, Louise Dechêne observe la fréquence de ce type d'épousailles dans le Montréal du XVII^e siècle et en donne cette interprétation :

« Les relations sociales sont contenues dans un cercle très étroit et, à partir d'une première parenté, les rameaux entretiennent des rapports d'amitié qui donnent naissance à de nouvelles unions [...] Le phénomène n'est pas simplement la résultante de l'isolement. Au XVII^e siècle, les familles de l'île de Montréal vivent au milieu d'une population considérable d'immigrants, d'un va-et-vient d'étrangers. Ce mouvement est plus sensible dans la ville, dans le milieu marchand en particulier. Or, l'endogamie familiale y est aussi forte sinon davantage que dans les côtes et elle touche toutes les couches de la société. »²

Cette citation ouvre deux interrogations principales. La première concerne la validité de l'hypothèse avancée, à savoir que, dès ce moment, les mariages consanguins découlaient bien de l'intensité des liaisons parentales et non d'autres facteurs. Il n'est pas question de se prononcer ici sur le bien-fondé de cette affirmation.

Le problème suivant porte sur les raisons qui poussent un individu à épouser un parent, à supposer bien entendu que l'hypothèse du choix préférentiel soit exacte. S'agit-il, comme il est souvent suggéré, de « garder les biens dans la famille » ?³ La cause des mariages consanguins ne devrait-elle pas être plutôt recherchée, ainsi que l'avance M. Verdon, dans l'écheveau des tensions inhérentes à la famille agricole canadienne-française ?⁴ Peut-être encore résultent-ils simplement du réseau des fréquentations, indépendamment de toute considération économique. Ces questions se posent de façon semblable pour les Canadiens français des premières décennies du XX^e siècle, chez qui les unions consanguines s'avèrent également très nombreuses. De même, selon les réponses qui leur sont données, il est possible de découvrir de précieuses indications sur la sociabilité de cette population.

a) *Questions de méthodes et de circonstances*

Afin de connaître la fréquence des mariages consanguins et de jauger ses implications sociales dans le premier tiers de ce siècle, on s'est appuyé sur le registre de dispenses de l'Archevêché de Montréal, qui administre une population hétérogène sous les divers angles de l'habitat, de la démographie, de l'économie et de l'appartenance ethnique. Toutes les dispenses de mariages consanguins compilées par l'Archevêché de Montréal de 1893 à 1932 ont été recueillies sans discrimination jusqu'au quatrième degré de la computation canonique. Après

2. Louise DECHÊNE, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Plon, 1974, p. 448.

3. Voir à ce sujet : Pierre ANCTIL, *Le mode de production marchand et la parenté à Saint-Vallier*, thèse de maîtrise en anthropologie, Université Laval, 1975.

4. Michel VERDON, *Anthropologie de la colonisation au Québec*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1973, p. 99.

1918, cependant, l'Église catholique n'interdit plus les épousailles consanguines de degré supérieur à trois. Pour les années suivantes, il n'y a donc information que sur les mariages entre les parents des cercles les plus proches.

Les renseignements concernant le nombre de mariages total durant cette phase proviennent de deux sources. D'abord les rapports pastoraux que les curés expédient en principe une fois l'an à l'Archevêché et où sont indiqués, à partir de 1911, les nombres d'épousailles célébrées dans chaque église. Viennent ensuite les rapports annuels des services d'hygiène. Ceux de la ville de Montréal donnent le chiffre des mariages de 1900 à 1912 (à l'exclusion de 1903 et 1904) des différentes paroisses. Ceux de la province de Québec fournissent les mêmes données pour les autres localités de 1915 à 1922. Ils serviront pour les années où certains curés ont omis d'expédier leur rapport.

L'archidiocèse comprend, jusqu'en 1932, les catholiques de l'île de Montréal et de l'île Jésus, de même que la plupart de ceux de huit comtés au nord et au sud du fleuve Saint-Laurent.⁵ La zone, une des plus anciennement défrichées du Québec, se transforme rapidement. Depuis 1861, le peuplement rural diminue: il passe ainsi de 258 000 à 186 000 en 1931.⁶ Ce phénomène s'explique par une importante migration qui draine les enfants de cultivateurs vers les États-Unis puis, à partir de 1900, vers Montréal et les petites villes qui poussent aux alentours. Ici et là, des villages émergent, qui emploient une main-d'œuvre de commerçants, d'artisans et de bûcherons.

L'île de Montréal est en explosion démographique: 1 003 868 habitants en 1931 contre 360 838 en 1901.⁷ La progression de son industrie lui permet d'absorber les nombreuses colonnes de travailleurs qui proviennent des campagnes voisines et de l'outre-mer. On assiste aussi à une extension spatiale de la ville par annexion de municipalités adjacentes et il se crée sur ces lieux beaucoup de nouvelles paroisses à croissance rapide. D'un bout à l'autre de ce laps de temps, la proportion de francophones dans la cité oscille autour de 60%.

Pour la période où les renseignements sont les plus complets, de 1911 à 1918, on trouve un taux de cinquante-six épousailles consanguines pour mille mariages dans les paroisses francophones. Une fois exclues les unions du trois au quatre et du quatre au quatre, le taux se rabaisse à 44‰. Ce dernier résultat reste assez élevé comparé aux mesures effectuées ailleurs dans le monde industrialisé occidental de cette époque. Mesures qui, elles, ne prennent en compte partout que les mariages consanguins jusqu'au troisième degré seulement. Voici un premier tableau qui aide à situer le taux de la zone montréalaise parmi ceux d'autres espaces géographiques.

5. Liste des comtés: Chambly, Deux-Montagnes, L'Assomption, Napierville, Saint-Jean, Terrebonne et Verchères.

6. Raoul BLANCHARD, *L'Ouest du Canada français*, Montréal, Beauchemin, 1953, p. 74.

7. Norbert LACOSTE, *Les caractéristiques sociales de la population du grand Montréal*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1958, p. 77.

TABLEAU 1

Mariages consanguins dans quelques pays.

PAYS ET RÉGION	PÉRIODE	MARIAGES CONSANGUINS ‰	NOMBRE TOTAL DES MARIAGES
États-Unis : état d'Utah	1910-1929	0.7	26 325
Allemagne : diocèse de Cologne	1898-1943	8.3	1 000 000
Autriche :			
-Vienne	1913-1914	8.1	39 131
-Basse-Autriche	1913-1914	20.6	9 780
Belgique :			
province d'Anvers	1901-1925	9.1	67 682
France :			
(moyenne des départements, mariages catholiques)	1926-1930	23.6	—
Canada :			
archidiocèse de Montréal (paroisses françaises)	1911-1918	44.0	29 523
Italie :			
archidiocèse de Milan	1903-1923	61.7	288 883

SOURCE: Pour les données extérieures au Québec: Angelo SERRA et Antonio SOINI, « La consanguinité d'une population », *Population*, XIV, janvier-mars 1959, pp. 58-59.

Le taux montréalais est plus de deux fois supérieur à la moyenne des taux révélés par les autres territoires. Seul l'archidiocèse de Milan présente un résultat plus élevé. Hormis cette notable exception, l'écart entre le comportement matrimonial des francophones de la région de Montréal et celui des autres zones est très significatif. Ainsi, les départements de la France, d'où sont originaires les Canadiens français, réalisent un score moyen de 23.6‰ et l'Utah, qui se situe sur le même continent qu'eux, 0.7‰ seulement !

b) *L'isolement : une explication insuffisante*

Il faut tenter de percevoir plus concrètement et plus précisément la signification des taux observés quant à la vie de relation. On connaît l'effet négatif de l'interdit de l'inceste sur ce genre d'épousailles. Aussi, les anthropologues et les démographes associent souvent les mariages consanguins au degré d'isolement des groupes humains. Du simple fait de la limite au nombre

de variables par région, les cousins auraient le plus de chance de s'épouser dans les populations les moins nombreuses, les moins mobiles et les plus fermées. Voyons si cette explication s'applique d'une façon aussi simple à notre cas.

Examinons comment évolue le taux de mariages consanguins lorsque l'on passe des Canadiens français campagnards aux urbains et de ceux-ci aux anglophones catholiques résidant à Montréal. C'est ce que montre le tableau 2, où sont distinguées, pour la période 1911-1918, trois catégories d'épousailles : celles de l'ensemble des paroisses à plus de 50% rurales, celles des paroisses de langue française de Montréal et celles de langue anglaise de cette même ville.

TABLEAU 2

*Mariages consanguins selon l'habitat,
archidiocèse de Montréal, 1911-1918.
(taux pour mille)*

DEGRÉ DE CONSANGUINITÉ *	HABITAT		
	Rural (N : 3 086)	Montréal français (N : 21 967)	Montréal anglais (N : 3 462)
1 à 2 C	0.6	0.4	0
2 à 2 C	23.3	18.0	1.7
2 à 3 C	15.2	7.7	.3
3 à 3 C	47.0	11.2	2.3
3 à 4 C	23.7	2.0	.6
4 à 4 C	29.2	3.2	0
TOTAL	139.0	42.3	4.9

- * 1 à 2 C : oncle à nièce, tante à neveu ;
- 2 à 2 C : cousins germains ;
- 2 à 3 C : germain à issu de germain ;
- 3 à 3 C : issus de germains.

Ces résultats sont très explicites. Le taux passe de 139‰ dans les zones rurales à 42.3‰ chez les Canadiens français de Montréal, pour seulement 4.9‰ chez les anglophones. Il diminue donc avec le degré d'urbanisation. Mais, dans les paroisses françaises de la ville, le taux n'est que de trois fois inférieur à celui des municipalités agricoles alors que le potentiel théorique de variables y est de trois cent quarante fois plus élevé : les mariages canadiens-français de Montréal atteignent le chiffre de 21 967 contre 65 en moyenne dans les localités rurales. Même si l'on mène la comparaison de paroisse à paroisse et non de municipalité

à municipalité, les épousailles célébrées dans chaque église urbaine restent en moyenne sept fois plus nombreuses (422) que dans les églises rurales. En comparaison, les paroisses anglophones révèlent un taux neuf fois moindre dans un même habitat, alors que leurs mariages par paroisses est en moyenne légèrement inférieur (385) et que, pour la population prise en bloc, la totalité des épousailles y est de plus de six fois moins importante.

Outre qu'ils relativisent considérablement l'explication de la consanguinité par le nombre de mariages possibles par localité, ces chiffres étaient plutôt l'idée que la parenté joue un rôle qui n'est pas exclusivement négatif dans le choix de l'époux chez les Canadiens français. Ils révèlent aussi une divergence très accusée entre les deux groupes ethniques quant au comportement matrimonial.

Si l'on s'attarde maintenant à la proportion de chaque type de mariages consanguins par rapport à la totalité des épousailles, consanguines ou non, on relèvera d'autres constatations intéressantes. Les mariages du quatrième degré, qui correspondent à 29.2‰ des mariages des paroisses rurales, ne représentent plus que 3.2‰ à Montréal chez les Canadiens français, alors qu'ils sont complètement absents chez les anglophones. Ceux du troisième degré manifestent une allergie aussi évidente à l'urbanisation puisqu'ils passent de 47.0‰ à 11.2‰, pour 2.3‰ chez les anglophones. En revanche, les mariages du second degré résistent mieux. De 23.3‰ chez les ruraux, ils se situent en ville à 18.0‰, pour seulement 1.7‰ dans les paroisses anglaises. Même profil pour les mariages du un au deux : 0.6‰, 0.4‰ et 0‰.

Mis à part les mariages anglophones, qui appartiennent manifestement à un tout autre régime, les unions de cousins germains forment autour de 20‰ de l'ensemble des épousailles dans les deux habitats. Ils survivent presque seuls à l'urbanisation alors que ceux des cousins issus de germains fondent drastiquement. La moindre connaissance que les urbains possèdent de leur parentèle pourrait à la rigueur expliquer la diminution des mariages du quatrième degré. Mais la réduction au quart de ceux du troisième ne saurait se réduire à cet unique phénomène. Il est vraisemblable que les urbains récemment installés (la population rurale bascule alors dans la ville) soient géographiquement éloignés de leur parenté lointaine, ce qui rendrait compte de l'affaiblissement des unions consanguines de degré trois et quatre.

L'essentiel reste la constance des mariages entre proches parents (1 à 2 C et 2 à 2 C) qui varient relativement peu d'un habitat à l'autre (23.9‰ et 18.4‰). Bien entendu, ce fait contredit de manière décisive l'argument selon lequel les mariages consanguins viendraient du manque de choix. Il conduit également à penser que la parenté agit de quelque manière sur la probabilité d'épousailles entre deux individus. Et que cet effet demeure à peu près identique à la campagne comme à la ville pour les cousins germains, alors qu'il diminue rapidement avec l'urbanisation pour les cercles lointains.

Grâce aux données de divers travaux effectués ailleurs au Québec, on pourrait même énoncer l'hypothèse que ce taux de 20‰ de mariages entre cousins germains soit une constante dans la population canadienne-française des temps passés. Ainsi, on trouve 20.8‰ dans les autres villes de l'archidiocèse de Montréal (85 mariages sur 4 092 : 1911-1918),⁸ 26.3‰ à Bois-Vert, dans le Saguenay (3 mariages sur 117 : 1870-1965),⁹ 15.7‰ dans un village du Lac-Saint-Jean (7 sur 445 : 1900-1967)¹⁰ et 23.7‰ pour l'île d'Orléans (68 sur 2 868 : 1870-1960).¹¹ Les épousailles du troisième degré s'inscrivent dans une fourchette plus large : 17.6‰, 76.9‰, 42.7‰ et 56.1‰ respectivement pour ces localités.

Le simple éventail du choix de mariables par localité ne suffit donc pas à expliquer la proportion élevée de mariages consanguins chez les Canadiens français de la région de Montréal. Ajoutons qu'il faut aussi exclure l'hypothèse contraire, à savoir que, pour une raison ou une autre, on marierait nécessairement un parent de préférence à un non-parent. Si tel était le cas, on devrait obtenir un taux beaucoup plus fort d'épousailles consanguines en zone rurale, de même sans doute qu'en zone urbaine. De quelque manière que l'on s'y prenne pour calculer le nombre de conjoints potentiels dans la parentèle étendue des Canadiens français de cette époque, on trouverait certainement une fréquence possible d'unions entre cousins très supérieure à la fréquence observée.¹²

Or, eu égard à la constance du taux de mariages entre cousins germains de la campagne à la ville, il faut supposer l'existence d'un contrepoids qui équilibrerait l'interdit de l'inceste avec la même force dans les deux habitats. Et il y a de fortes chances pour que ce facteur réside dans l'intensité des relations de parenté constatée par plusieurs chercheurs chez les Canadiens français d'avant les années soixante. En ce sens, les données présentées ici indiqueraient que le noyau dur des contacts de parenté, jusqu'au cousin et à la cousine, survit presque intact à l'urbanisation, mais qu'en revanche, les liaisons plus lointaines se relâchent.

Dans cet ordre d'idée, avant de plonger plus à fond dans la zone montréalaise, revenons brièvement à l'archidiocèse de Milan dont la population était, rappelons-le, la seule à révéler un taux de mariages consanguins supérieur. Un examen attentif montre que les déterminismes qui conditionnent

8. Y compris les autres villes de l'île de Montréal.

9. Jacques GOMILA et Louise GUYON, « Étude comparative de petites communautés rurales », dans : *Anthropologie biologique du Québec*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1977.

10. M. VERDON, *op. cit.*, p. 272.

11. Vincent LEMIEUX, *L'organisation sociale dans l'île d'Orléans*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1971, p. 211.

12. Voir à ce sujet : Pierre PHILIPPE et Jacques GOMILA, « Structure de population et mariages consanguins à l'Île-aux-Coudres », dans : *Anthropologie biologique du Québec*, *op. cit.*

les unions consanguines diffèrent sensiblement d'un diocèse à l'autre. Au sein de l'archidiocèse italien, les mariages consanguins de chaque type diminuent au même rythme lorsque l'on passe des communes de petite dimension aux agglomérations les plus importantes.¹³ Et ce, à la différence de ce qui est observé dans l'archidiocèse de Montréal où les épousailles consanguines éloignées s'effritent à une cadence beaucoup plus rapide que les unions proches lorsque l'on passe du village à la cité.

Ainsi, une fois la ville de Milan isolée de l'ensemble de la province correspondante, le taux global de mariages consanguins de la ville représente 32% de celui du reste de la zone (26.1‰ contre 81.5‰); le rapport des taux pour les épousailles du deux au deux est du même ordre: 40.6% (19.2‰ contre 47.3‰). Cette opération menée sur le diocèse de Montréal donne des résultats différents: si le taux d'unions consanguines jusqu'au troisième degré des Canadiens français de Montréal ne fait que 58.6% de celui des autres localités (37.3‰ contre 63.7‰), pour les unions du deux au deux le rapport s'établit à 81.8% (18.0‰ contre 22.0‰). Non seulement le taux global résiste-t-il mieux à l'urbanisation à Montréal qu'à Milan, mais encore, pour les épousailles de degré proche, la diminution est-elle beaucoup moins sensible dans le premier cas.

Sur la base de ces constatations, il devient possible d'envisager deux modèles de sociabilité. Un modèle milanais, d'une part, où la parenté s'immerge dans le réseau de voisinage et tend à se disperser lorsque celui-ci se dilue dans de grandes agglomérations. Cela s'accorde d'ailleurs avec ce que les démographes italiens A. Serra et A. Soini, à qui nous sommes redevables de l'étude de la consanguinité dans le diocèse de Milan, affirment quand ils attribuent la baisse de la consanguinité à l'« élargissement du voisinage ». ¹⁴ Un modèle montréalais, d'autre part, où les relations parentales constitueraient une spécificité par rapport aux contacts de voisinage et survivraient à la désintégration de ce dernier pour les cercles proches.

c) *Pas de cause économique*

Michel Verdon a proposé une explication astucieuse et originale des mariages consanguins en milieu rural. Ces unions découleraient des tensions internes de la famille-souche, qui constitue à ses yeux le type familial prédominant des Canadiens français agricoles, et où le couple des parents âgés cohabite avec un de ses fils, sa femme et ses enfants.¹⁵ Ce ménage subit toujours

13. A. SERRA et A. SOINI, « La consanguinité d'une population », *Population*, XIV, janvier-mars 1959, pp. 64-65.

14. *Id.*, p. 66.

15. Il est à remarquer que M. Verdon utilise le concept de « famille-souche » pour désigner les ménages ruraux canadiens-français où le couple habite avec les parents du mari. Or Gérin, au début du siècle, considérait que ce concept ne convenait pas pour désigner ces ménages qui, à son avis, constitueraient plutôt un type particulier de la famille communautaire.

l'antagonisme entre les liens de filiation qui unissent le mari à ses parents et les liens d'affinité qui l'attachent à sa femme. Celle-ci entre trop souvent en conflit avec sa belle-mère et cette friction permanente menace gravement l'harmonie entre les deux générations. Cependant, si la femme se trouve à être une parente,

« la belle-mère connaît d'avance sa bru et est doublement en droit d'attendre d'elle certains comportements : d'abord en tant que belle-mère, et surtout en tant que parente aînée ». ¹⁶

Verdon associe la famille-souche et, par voie de conséquence, les unions consanguines à la condition d'agriculteur possesseur de sa terre. Ce serait donc le mode de transmission du patrimoine qui, en dernière analyse, déterminerait ce genre d'épousailles. Pour lui, les mariages consanguins disparaissent normalement avec le passage de l'état d'agriculteur indépendant à celui de salarié. ¹⁷ Or, comme il ressort des tableaux exposés plus haut, les mariages consanguins ne disparaissent pas chez les Canadiens français de Montréal, où le salariat prédomine largement. Bien au contraire, encore une fois, le taux y reste presque le même qu'à la campagne pour les cousins proches.

L'explication de Verdon s'avère donc insuffisante, à moins d'admettre que le modèle de la famille-souche se perpétue en ville, ce qui est improbable. S'il s'y trouve bien des foyers où les grands-parents habitent avec un de leurs enfants mariés, il s'agit de tout autre chose au point de vue économique que de la famille-souche rurale.

Pour la même raison, s'effondre l'idée du mariage consanguin comme moyen de « garder les biens dans la famille ». Cette explication pourrait à la rigueur rendre compte de ces épousailles chez les propriétaires d'entreprises (rurales ou urbaines) ; elle ne le pourrait pas chez les salariés.

d) *Un reflet de la sociabilité parentale*

H. Miner, dans son étude sur la municipalité rurale de Saint-Denis de Kamouraska dans les années trente, constate que les enfants ne peuvent se marier sans l'assentiment de leurs parents. En revanche, si ces derniers ont droit de veto sur le choix du conjoint, ils ne peuvent fixer qui exactement l'enfant mariera. Un éventail assez large reste donc ouvert aux fiançailles des jeunes gens. Ces conditions posées, Miner explique ainsi la fréquence des mariages consanguins à Saint-Denis :

« Une femme n'est pas choisie parce qu'elle est cousine ; ce pourrait être mauvais parce qu'il y aurait consanguinité. La fille est sélectionnée parce qu'elle vient aux mêmes fêtes que le garçon et que leurs familles se fréquentent. Le garçon sait aussi que son choix sera approuvé par les parents. Ses liens de parenté font d'elle un choix logique, mais pour d'autres raisons que la consanguinité. » ¹⁸

16. M. VERDON, *op. cit.*, p. 99.

17. *Id.*, pp. 91-94.

18. Horace MINER, *St-Denis, a French-Canadian Parish*, Chicago, The University of Chicago Press, 1939, pp. 71-72. (« Phoenix Books ».)

Cette explication élégante des mariages consanguins a le mérite de sauver une marge minimale de choix pour les mariables, tout en préservant le rôle essentiel des solidarités parentales. Elle possède aussi l'avantage de la simplicité sur les hypothèses présentées plus haut, qui supposent des mobiles sous-jacents. Justement, la puissance du modèle explicatif de Miner réside dans son économie de moyens. Il ne réclame aucune autre circonstance matérielle ou relationnelle que les fréquentations entre parents, donc leur proximité géographique.

À la lumière de cette hypothèse, l'évolution de la consanguinité selon l'habitat peut s'expliquer. Il suffit d'admettre, en premier lieu, que les visites de parenté se poursuivent de la même manière du village à la cité. En second lieu, pour comprendre la diminution abrupte des unions de parenté éloignée (tableau 2), il faut garder présent à l'esprit que, dans leur grande majorité, les Canadiens français de Montréal n'y résident que depuis peu, une ou deux générations au plus : ces migrants ont tout probablement perdu contact avec divers rameaux de leur parentèle. Le taux de mariages entre cousins éloignés doit nécessairement y être plus bas que dans les localités rurales où, à l'intérieur d'un faible rayon, les pousses collatérales coexistent depuis longtemps.

D'ailleurs, comme on l'a déjà souligné, l'important en milieu urbain n'est pas tant la rareté relative des unions de parenté distante que la fréquence élevée des épousailles entre cousins proches, presque aussi forte qu'à la campagne. Il faut dès lors supposer que la parenté agisse comme facteur puissant du choix résidentiel, les parents habitant dans le même quartier ou la même paroisse. Des informations précises manquent à ce sujet pour le début du siècle. Les recherches les plus anciennes, celles de P. Garigue, remontent aux années cinquante, alors que ce chercheur repère effectivement des concentrations de parents dans telle ou telle section des villes du Québec.¹⁹

Fait à retenir, les enquêtes menées par Garigue d'une part,²⁰ par M.-A. Tremblay et G. Fortin d'autre part,²¹ arrivent toutes deux à la conclusion que, chez les Canadiens français du Québec, les relations de parenté revêtent la même intensité du rural à l'urbain. La seule différence entre les deux habitats réside dans l'extension du groupe défini comme parenté : les ruraux y incluent les grands-oncles, les grands-tantes et les petits cousins alors que les urbains la restreignent aux parents plus immédiats. Il suffit de transposer ces constatations à la période 1911-1918 pour que l'hypothèse de Miner colle parfaitement aux mesures statistiques.

19. P. GARIGUE, *op. cit.*, pp. 57-60.

20. P. GARIGUE, « Le système de parenté en milieu urbain canadien-français », dans : M. RIOUX et Y. MARTIN (éds), *La société canadienne-française*, Montréal, HMH, 1971.

21. M.-A. TREMBLAY et G. FORTIN, *op. cit.*, p. 208.

e) *Un modèle original de sociabilité*

Attardons-nous maintenant sur l'importante divergence des taux de mariages consanguins entre paroisses catholiques anglaises et françaises de Montréal. Si, comme il apparaît, la fréquence de ces unions découle des contacts internes au réseau de parenté, il s'ensuivrait que celui-ci possède chez les Canadiens français un primat inconnu chez les Canadiens anglais. Ici, il devient nécessaire d'examiner la sociabilité de ces deux populations urbaines.

Malheureusement, le contenu des études publiées à ce sujet est très mince pour cette époque. Ceci vaut d'abord pour le Canada français, où le dossier urbain est pratiquement vide, mais aussi pour l'histoire sociale de l'Amérique du Nord anglo-saxonne de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e, et plus particulièrement en ce qui a trait à la famille.²² Par un heureux hasard, le travail le plus pénétrant à cet égard, celui de R. Sennett sur la classe moyenne du Chicago de 1872-1890, porte sur une ville qui présente de notables similarités avec le Montréal de 1910-1920. Ce sont, à ces moments, deux agglomérations en procès d'industrialisation rapide et d'accroissement démographique considérable du fait de l'immigration. D'autre part, selon l'auteur, son analyse des conditions d'existence de cette classe vaut aussi pour l'ensemble des villes nord-américaines de langue anglaise.

Les observations de Sennett sur la classe moyenne du Chicago de la fin du XIX^e siècle sont particulièrement éclairantes. La famille est massivement du type nucléaire classique, c'est-à-dire qu'elle se compose du père, de la mère et des enfants ; elle n'héberge pas les grands-parents, confinés dans la solitude de leur foyer. Ce noyau est replié sur lui-même, ses membres ne communiquent intensément ni avec les voisins, ni avec la parenté étendue. En contrepartie, la vie interne est d'une grande densité affective, compensatoire de l'insipidité, voire de l'inexistence d'un vécu communautaire externe (rue, quartier, ville, etc.). Il s'agit d'îlots d'intimité, de sécurité face à l'anonymat de la cité.

Pour Sennett, ce modèle de famille intense-fermée a disparu comme type majoritaire de la classe moyenne au XX^e siècle. Les foyers se sont ouverts à la sociabilité externe, mais la cohérence globale des structures de parenté que ce modèle avait détruite n'est pas réapparue :

« Contrairement aux foyers d'Union Park, telle que leur expérience m'est apparue, il me semble que ces foyers du XX^e siècle ont réaffirmé un sens de l'obligation familiale entre unités nucléaires, principalement pendant les périodes de crise dues à la maladie ou à une catastrophe économique, mais que le sens du rapport affectif, fait d'un échange de conseils, et qui constituait jadis le fondement des relations de respect entre jeunes et vieux, est peut-être aussi inexistant à notre époque qu'il l'était du temps de Union Park. »²³

22. Richard SENNETT, *La famille contre la ville*, Paris, Encres, 1980, p. 13.

23. *Id.*, p. 224.

Sennett examine spécifiquement ce qu'il nomme la classe moyenne, celle « des gens qui ne travaillent pas de leurs mains mais qui n'appartiennent pas non plus aux catégories socio-professionnelles supérieures ». ²⁴ Pour mener la comparaison avec les Canadiens français de Montréal, il faut donc observer le vécu de la strate sociale correspondante (collets-blancs subalternes, propriétaires de petites entreprises, coiffeurs, instituteurs, etc.). Or, jusqu'ici il n'existe pas de recherche autorisée sur le sujet. Aussi, afin d'ouvrir une fenêtre sur ce registre inexploré, a-t-on procédé à une analyse d'interviews effectuées auprès de personnes âgées ayant habité Montréal durant leur vie active et membres de cette catégorie sociale. ²⁵ Les schémas d'entrevue pivotaient autour de la vie de relation interne et externe au foyer. Une première entrevue a été réalisée auprès d'une grand-mère de soixante-dix ans, dont le mari avait été accordeur de piano. Une autre entrevue a été faite auprès d'un couple de grands-parents (mari : soixante-huit ans, femme : soixante-sept ans) ; l'homme avait été vendeur de meubles. La dernière entrevue s'est effectuée auprès d'un collectif de sept personnes ; une dame de soixante-trois ans dont le mari avait été commis des postes ; une dame de soixante-deux ans dont le mari avait été constructeur ; un homme de quatre-vingt-un ans, ancien marchand ; une ancienne artiste lyrique de soixante-quinze ans, dont les maris avaient été respectivement mécanicien et marchand ; une demoiselle de cinquante et un ans, opératrice de couture ; un musicien de soixante-cinq ans (marié) ; une dame de soixante-sept ans dont le mari avait été administrateur.

L'âge moyen de ces individus se situant à soixante-sept ans en 1979, ils ont donc vécu leur adolescence dans les années vingt et le début de leur vie adulte dans les années trente. Selon ces informateurs, il ne semble pas que la sociabilité ait, pour l'essentiel, sensiblement évolué jusqu'en 1945, point tournant de l'évolution sociale du Québec. ²⁶ Aussi, il est raisonnable de considérer que les indications concernant les années vingt et trente valent également pour la période 1910-1920.

La vision d'ensemble qui se dégage de cette recherche diffère nettement de ce que Sennett nous apprend sur la classe moyenne américaine. La rue constitue l'axe d'intenses relations de voisinage. L'entraide et la solidarité entre voisins se manifestent en de fréquentes occasions : aide collective à une famille atteinte de maladie, de mortalité, de difficultés diverses, collaboration des voisins au moment de l'accouchement, corvées de reconstruction de la maison

24. *Id.*, p. 48.

25. Cette recherche a été faite dans le cadre d'une thèse de doctorat de troisième cycle intitulée *Le sens de la procréation dans la famille canadienne-française, 1900-1950*, soutenue en avril 1982 à l'Université René-Descartes, à Paris.

26. Voir à ce sujet : G. CALDWELL et B.D. CZARNOCKI, « Un rattrapage raté. Le changement social dans le Québec d'après-guerre, 1950-1974 : une comparaison Québec/Ontario », *Recherches sociographiques*, XVIII, 1, 1977.

en cas d'incendie, etc. C'est dans le voisinage et non dans le groupe des compagnons de travail que l'on noue ses amitiés. De même, on fait souvent la connaissance de son futur conjoint lors des soirées entre voisins.

Les contacts entre parents s'avèrent bien plus fermes et variés encore qu'entre voisins. Outre l'aide fournie par ces derniers, la parentèle offre d'autres services qu'elle est seule à donner. On héberge ainsi des cousins émigrant de la campagne ou d'autres villes lors de leur installation à Montréal. Inversement, tous les voyages hors de la ville s'effectuent pour rencontrer des parents. Les femmes n'hésitent pas à aller très loin pour venir en aide à un parent en difficulté. En cas de création d'un ménage, ou de re-création après incendie, le couple reçoit une aide sous forme de meubles ou d'heures de travail de la part de la parenté étendue. Si les parents meurent, les orphelins sont adoptés par les oncles et les tantes.

De fait, les relations avec la parenté étendue, intergénérationnelle et collatérale, revêtent autant d'intensité que de cohésion. Lors de la période de Noël, par exemple, les réceptions s'intègrent dans un circuit de visites festives réciproques qui englobe un très grand nombre de familles apparentées. Ce circuit ne forme d'ailleurs que le sommet des fêtes et des veillées où se rencontrent, notamment, cousins et cousines tout au long de l'année. À noter qu'une fois mariés, les époux fréquentent de moins en moins les voisins et les amis au bénéfice de la parentèle.

Il existe aussi un cycle d'échange de services qui mobilise l'individu dans les activités d'ordre familial et parental depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. Les enfants participent très tôt aux tâches domestiques et ils ne sont pas oubliés lors des fêtes. Plus tard, jusqu'au mariage, le salaire des adolescents et des jeunes adultes est versé au père. Celui-ci s'efforce de trouver un bon emploi à sa progéniture; s'il le peut, il l'embauchera dans sa petite entreprise familiale. Les parents aideront activement leurs enfants à fonder un foyer. En retour, les vieux ne sont pas relégués dans un petit appartement au moment de la retraite. Normalement, les grands-parents résident chez un de leurs enfants. Ils transmettent à leur descendance un savoir traditionnel; ils puisent dans le grenier familial pour lui fournir meubles et autres objets d'utilité. En somme, ils sont respectés, leur existence dans le groupe a un sens.

Ces observations générales reposent, il est vrai, sur une base étroite. Il serait osé d'inférer des conclusions trop précises pour l'ensemble de la classe moyenne canadienne-française de Montréal à partir d'interviews effectuées auprès de plusieurs personnes. Notons cependant que l'image ainsi donnée de la sociabilité de cette population s'harmonise très bien, dans ses grandes lignes, avec ce qu'il est possible de déduire de l'examen des taux comparés de mariages consanguins. Cette analyse strictement qualitative permet d'habiller d'un peu de vécu l'examen des colonnes statistiques.

La classe moyenne canadienne-française n'aurait donc pas réagi de la même manière que son homologue anglo-saxonne à l'arrivée dans le nouveau monde urbain. Au lieu de se diviser en foyer intenses-fermés, il semble au contraire qu'elle ait maintenu assez longtemps la fermeté de ses réseaux de parenté et de voisinage. Elle se serait adaptée aux dures exigences de l'habitat industriel en s'appuyant sur un mode particulier de sociabilité hérité de son passé rural. En cela, elle divergerait, non seulement de son équivalent des États-Unis et du Canada anglais, mais aussi de celle de l'Europe occidentale, prise comme un ensemble. Car les travaux de P. Ariès, effectués outre-Atlantique, aboutissent à des conclusions très voisines de celles de Sennett sur l'évolution vers la famille intense-fermée à partir de la communauté paysanne ou citadine. Ceci valant pour l'ensemble des classes sociales.

f) *Consanguinité et strates sociales*

Seule l'hypothèse d'un modèle original de sociabilité, étendue non seulement à la classe moyenne mais à l'ensemble des strates sociales du Canada français, peut expliquer la haute fréquence des mariages consanguins observée au sein de ce groupe ethnique. Or, précisément, il reste à savoir si cette sociabilité originale, associée à une consanguinité élevée, constituerait bien une spécificité propre à cette population, prise en bloc, ou si elle ne se rattacherait pas plutôt à certaines catégories de familles, distinguées selon le pouvoir, la richesse et le prestige. Ainsi, en milieu urbain, ne serait-elle pas le fait, surtout, des franges populaires les plus défavorisées, les plus récemment urbanisées, partant les plus étanches aux influences modernisantes, les moins susceptibles d'adopter les comportements propres à la civilisation industrielle nord-américaine? Si tel était le cas, au lieu de constituer un trait ethnique distinctif, cette convivialité parentale découlerait peut-être simplement de conditions sociales particulières à certaines strates de niveau scolaire et professionnel spécifiques. Pour répondre à cette question, il faut tenter de percevoir si le taux de consanguinité varie selon les strates sociales.

On ne dispose que d'un seul indicateur du niveau de richesse par zone sur l'île de Montréal. Il s'agit du taux de mortalité infantile, que l'on peut raisonnablement associer au revenu et qui varie considérablement d'un quartier à l'autre.

Malheureusement, les limites territoriales des paroisses ne coïncident pas exactement avec celles des quartiers. Étant donné, cependant, que l'on connaît l'emplacement des églises et que l'on peut donc situer le centre de chaque paroisse à l'intérieur d'un quartier donné, on s'est quand même livré à une opération portant sur les paroisses localisées avec sûreté dans les zones pour lesquelles on dispose d'informations sur le taux de mortalité infantile. L'opération se base sur les données fournies par le *Rapport annuel* du Service de

santé de Montréal pour les années 1921 et 1922; le *Rapport* ne donne pas de renseignements de cet ordre pour les autres années.

On a regroupé les paroisses selon que leur centre (l'église) se situe dans l'une ou l'autre de ces trois catégories de zones : celles où la mortalité infantile est de moins de 75‰ (catégorie A), celles où la mortalité infantile est de 75‰ à 150‰ (catégorie B) et celles où la mortalité infantile est de plus de 150‰ (catégorie C). Puis, on a mesuré le taux de mariages consanguins pour chaque catégorie de zones.

TABLEAU 3

*Mariages consanguins selon les zones de mortalité infantile,
1901-1918, 1919-1932 et 1901-1932.
(taux pour mille)*

DEGRÉ DE CONSANGUINITÉ	MORTALITÉ INFANTILE*		
	Basse (A)	Moyenne (B)	Élevée (C)
1901-1918	(N: 2 653)	(N: 15 254)	(N: 15 274)
1 à 2 C4	.6	.7
2 à 2 C	14.7	16.6	17.8
2 à 3 C	6.4	9.7	7.7
3 à 3 C	17.3	12.9	11.1
3 à 4 C	3.0	2.9	2.6
4 à 4 C	4.9	4.4	2.4
TOTAL	46.7	47.1	42.3
1919-1932	(N: 2 965)	(N: 16 363)	(N: 11 579)
1 à 2 C	1.0	1.0	1.3
2 à 2 C	17.5	14.0	13.0
2 à 3 C	7.1	6.0	5.9
3 à 3 C	12.5	10.5	9.7
TOTAL	38.1	31.5	29.9
1901-1932	(N: 5 618)	(N: 31 617)	(N: 26 853)
1 à 2 C7	.8	1.0
2 à 2 C	16.2	14.8	15.7
2 à 3 C	6.8	7.6	6.9
3 à 3 C	14.8	11.3	10.5
TOTAL	38.5	34.6	34.1

* Basse: moins de 75‰.
Moyenne: de 75‰ à 150‰.
Élevée: plus de 150‰.

Première constatation, les taux globaux de mariages consanguins sont comparables dans les trois catégories de zones. Le phénomène n'apparaît donc pas associé aux couches sociales défavorisées. Il semble bien être caractéristique du groupe ethnique dans son ensemble et non pas lié à un quelconque état de pauvreté ou d'inadaptation face au nouveau monde urbain. Au contraire, les paroisses les plus riches révèlent un taux de consanguinité sensiblement supérieur aux plus pauvres. D'autre part, ce décalage s'accroît lorsque l'on passe de la première période (1901-1918) à la seconde (1919-1932). Alors que, pour les mariages consanguins jusqu'au troisième degré, le taux de la catégorie A ne baisse que de 2% (38.8 à 38.1), ceux des catégories B et C s'effondrent respectivement de 21% (39.7 à 31.5) et de 20% (37.3 à 29.9).

Mais la divergence est aussi qualitative. Les mariages entre parents lointains sont proportionnellement plus nombreux dans les paroisses de type A et B que dans les autres. En fait, la supériorité des taux des quartiers plus riches s'explique par une fréquence plus grande des unions consanguines éloignées. Ainsi, pour la phase 1901-1918, les taux globaux jusqu'au troisième degré s'équivalent pour les trois types de zones : c'est l'addition des épousailles de degré supérieur (3 à 4 C et 4 à 4 C) qui crée la différence. De même, pour l'ensemble de la période 1901-1932, la fréquence plus élevée des mariages consanguins du troisième degré rend compte du taux supérieur de la zone A.

Une première explication de ce phénomène pourrait tenir à ceci que, dans les strates sociales les plus honorables, le choix de mariables est beaucoup plus réduit que celui de la grande majorité des humbles. Dans son récit autobiographique *Quartier Saint-Louis*, R. de Roquebrune note qu'au début du siècle, à l'intérieur des cercles de prestige, « les mariages consanguins et utérins étaient de tradition ». ²⁷

D'autres facteurs d'ordre plus strictement matériel ont pu jouer. En effet, les familles pauvres disposent de moindres facilités que les riches pour consolider leurs relations de parenté. D'abord, elles ne jouissent pas d'un éventail aussi large quant au choix de résidence : Léon Gérin, qui observe directement la famille migrante de la campagne à la ville au tournant du siècle, note qu'elle y préserve son esprit de solidarité ; mais qu'elle risque de se désarticuler du fait des difficultés de travail et de la dispersion géographique de ses membres en fonction des emplois. ²⁸ Plus profondément, comme l'a suggéré E.C. Hughes, l'assise économique d'une famille se répercute sur sa cohésion. ²⁹ Celle des agriculteurs forme une entreprise en soi. Il en va autrement des foyers ouvriers où les adolescents travaillent à salaire dehors et versent leur gain au

27. R. DE ROQUEBRUNE, *Quartier Saint-Louis*, Montréal, Fides, 1966, p. 160.

28. L. GÉRIN, *Le type économique et social des Canadiens*, Montréal, A.C.F., 1938, chapitre IV : « L'émigrant déraciné ».

29. E.C. HUGHES, *Rencontre de deux mondes*, Montréal, Boréal Express, 2^e édition, 1972, p. 303.

père : comme une bombe à retardement, un grave conflit d'intérêt menace l'harmonie familiale. Au sein des ménages aisés, les parents pourvoient à la vie, à l'éducation, voire au travail de leur progéniture. Aussi la maisonnée paternelle, ce nœud des liaisons parentales, y est-elle plus sûre. Dans ces conditions, puisque la fermeté d'un réseau dépend toujours de la résistance de ses points d'intersection, il ne faudrait donc pas s'étonner si les connexions de parenté se désagrègent d'abord dans les classes défavorisées.

*
* *

Le clivage abrupt entre le taux de mariages consanguins des catholiques montréalais canadiens-français et anglophones du début du siècle trahit un écart significatif quant à la sociabilité des deux groupes. Il en va de même pour la comparaison avec d'autres populations (tableau 1). Les relations de parenté des Canadiens français de cette époque obéissaient sans doute à un modèle original, plus ferme et étendu qu'ailleurs, en fait, une véritable singularité dans l'univers industriel occidental. Il est à remarquer que Garigue, étudiant une période postérieure, arrive à des conclusions semblables.³⁰

Il serait important d'approfondir le sujet par des enquêtes sur d'autres époques, d'autres régions et, si possible, avec d'autres méthodes. On trouverait alors, peut-être, réponse à plusieurs interrogations supplémentaires. Ainsi, pourquoi les relations de parenté des Canadiens français de cette époque étaient-elles si fermes et si étendues, en comparaison d'autres groupes ? Cette particularité remonte-t-elle aux origines de la Nouvelle-France, comme le laisse entendre L. Dechêne, ou s'agit-il d'un phénomène plus récent ? En ce qui a trait aux mariages consanguins, dans quelle mesure une transgression si fréquente de l'interdit religieux remet-elle en question l'influence supposée de l'Église catholique sur le comportement de cette population ? Voilà, parmi bien d'autres, quelques questions auxquelles des recherches futures devraient être consacrées.

Daniel FOURNIER

*Département d'histoire,
Université de Sherbrooke.*

30. P. GARIGUE, *op. cit.*, 1971, p. 372.